INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

MEESCHAERT
Asset Management

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MAM FLEXIBLE BONDS ESG

Code ISIN : FR0011683044 part I

FCP géré par Meeschaert Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le fonds est classifié "Obligation et autres Titres de créances libellés en Euros"

MAM FLEXIBLE BONDS ESG a pour objectif de gestion de sélectionner les opportunités d'investissement dans l'univers des obligations en fonction de l'environnement économique. Il cherche à offrir une performance supérieure ou égale à celle de l'ICE BofAML 3-5 Year Euro Government Indexen mettant en œuvre une stratégie ISR. A titre purement indicatif, l'ICE BofAML 3-5 Year Euro Government Index pourra être utilisé comme indicateur de comparaison à posteriori de la performance. L'indice ICE BofAML 3-5 Year Euro Government Index est représentatif de la performance, coupons réinvestis, des obligations d'Etat de la zone euro de maturité comprise entre 3 et 5 ans. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de « best-in-class » et d' « intégration positive ». Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés (Vigeo Eiris, Ethifinance, Sustainalytics, Proxinvest, et ECGS), elle est enrichie par des études sectorielles et thématiques réalisées en interne par ses propres équipes. Le fonds pratique sur l'univers de départ (environ 1300 émetteurs, correspondant aux indices ICE BofAML ER00 et HEA0) une première démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM et les pesticides, ainsi que le charbon (exploitations minières, production d'électricité à partir de charbon thermique).La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail (ex:: lutte contre les discriminations...), ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales(ex: impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation...) . La démarche d'analyse s'effectue en fonction des critères suivants :le score ESG Sustainalytics (Total ESG Risk Rating <= à 35) (échelle de notation allant de 0 à 100) et le niveau de controverses Sustainalytics (niveau de controverse < à 4 (échelle allant de 1 à 5). La démarche complémentaire d'« Intégration Positive » vise à sélectionner des émetteurs Non-Notés, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Les obligations « Green bond » ou « Social bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green Bond Principles et/ou Social Bond Principles, mais aussi la contribution des projets qui seront financés aux objectifs climatiques et RSE de l'émetteur.A titre indicatif, au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement du fonds. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90% (hors liquidités détenues à titre accessoire). Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG.Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net, le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. **L'analyse financière du portefeuille** repose essentiellement sur les marchés obligataires et monétaires. Les approches mises en oeuvre sont fonction de l'environnement économique. A cet effet, plusieurs types de titres obligataires sont utilisés : obligations d'Etat, d'émetteurs privés ou à caractère spéculatif dits "high yield", obligations à taux varibles indexées sur les taux courts ou les taux longs, obligations convertibles et titres de créances négociables. Le fonds est investi à au moins 60% de son actif sur les marchés obligataires incluant les obligations à taux fixe (emprunt d'état et de sociétés privées), les obligations convertibles (maximum 15% de l'actif net avec une exposition indirecte actions inférieure à 5%) et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. La gestion est une gestion active de convictions basée sur une analyse interne réalisée par les équipes de gestion du fonds : avec notamment l'étude des flux sur les marchés obligataires d'émetteurs privés, les bilans, rapports annuels et les équipes de managements des sociétés, l'environnement concurrentiel et les perspectives du secteur d'activité. Elle ne résulte pas uniquement des critères des agences de notation. Les produits de taux pourront dans la limite de 40 % de l'actif net, concerner des produits à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield". Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit…) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note. Le fonds peut être exposé sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net et sur des titres convertibles contingents à hauteur de 15% de son actif net. Le fonds investira exclusivement dans des titres libellés en euro sans privilégier de zone géographique. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limitées à 10% de l'actif net. Aucun investissement ne sera réalisé en actions. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou organisés. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre les risques de taux et d'actions et/ou reconstituer une exposition synthétique aux risques taux et de crédit sans rechercher de surexposition. **Durée de placement recommandée :** Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. Les revenus sont capitalisés ou distribués selon l'option choisie (Part C, D ou I). Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées (part C ou I), capitalisées, distribuées ou reportées sur décision de la société de gestion (part D). Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chez CACEIS BANK avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

- Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque affichée et le classement du fonds ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de ce fonds est 4, il reflète principalement le risque du marché des obligations publiques et privées sur lequel il sera investi, ainsi que son exposition potentielle aux produits à caractère spéculatif dits "high yield".

Les principaux risques du fonds non pris en compte par l'indicateur sont :

Risque de crédit : Risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur. Ce risque est accentué notamment avec la possibilité d'investir jusqu'à 40% de l'actif net en titres dits spéculatifs de notation "High Yield" ou non notées.

Risque de liquidité: Risque que l'investisseur ne puisse pas négocier ses titres à la vente dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, la survenance de ce risque pourra faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais uniques à la souscription et au rachat	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés en cours d'exercice	
Frais courants	0.86*TTC de l'actif net l'an
Frais prélevés sous conditions spécifiques	
Commission de performance	10% TTC maximum de la surperformance positive au-dessus de l'indice de référence ICE BofAML 3-5 Year Euro Government Index.

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, ces frais peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre distributeur ou de votre conseiller sur le montant effectif de ces frais.

*Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Il peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
Le montant de la commission de performance pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 0.157% de l'actif net moyen par part sur l'année.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique **"frais et commissions"** du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com.

PERFORMANCES PASSEES

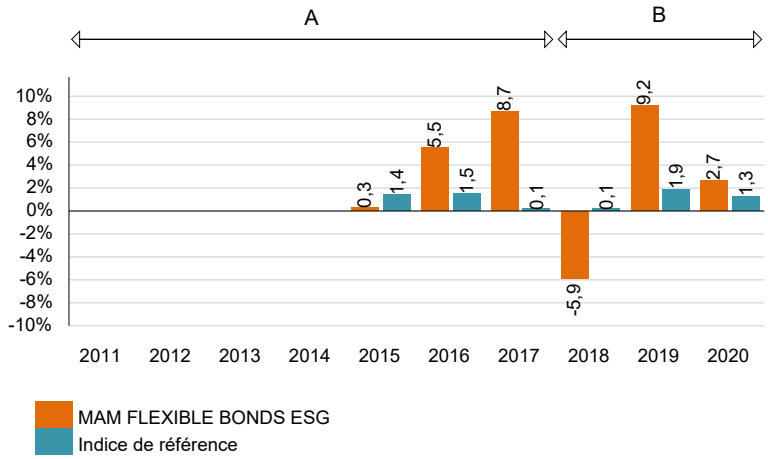

A : EURO MTS 3-5 ANS
B : ICE BofAML 3-5 Year Euro Government Index

Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.
A compter du 01/01/2018, l'indice de référence est ICE BofAML 3-5 Year Euro Government Index. Ticker Bloomberg indice de référence : EG02 Index

Date de création du fonds : 19/07/1991
Date de création de la part : 15/01/2014

Devise de référence : EUR

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK
Le montant minimal de souscription initiale est de 500000 EUR.
L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.
Le prospectus dans sa version la plus récente ainsi que les derniers rapports annuels et périodiques sont disponibles gratuitement en français auprès de Meeschaert Asset Management, par écrit au 12 Rond-Point des Champs-Elysées 75008 Paris, et sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com.
La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet.
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933 - définition disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site de Meeschaert Asset Management à l'adresse www.meeschaertassetmanagement.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.
La responsabilité de Meeschaert Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société de gestion Meeschaert Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les Informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/03/2021.

Meeschaert Asset Management
12 Rond-Point des Champs-Elysées
75008 Paris
Tél. +33 153 40 20 20

Meeschaert Asset Management S.A.S. au capital de 125 000 euros
R.C.S. PARIS 329 047 435 - NAF 6430Z
Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP-040 00025